

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 30 mars 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Alain Miserez, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron, Jean-Luc von Arx et Luc Zimmermann: «Phosphore un jour, phosphore toujours».**

*26 février 2024*

**Rapport de M. John Rossi.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 septembre 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 10 novembre 2022 et 12 janvier 2023 sous la présidence de M. Maxime Provini et du 12 octobre 2023 sous la présidence de Mme Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Coralie Seydoux et Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Le surplus de phosphore dans les lacs est dangereux pour la nature et est causé par les rejets d'eaux usées et boues d'épuration imparfaitement traitées, urbaines et/ou industrielles notamment.

Pour que la Ville diminue ses apports en phosphore dans le lac, il est nécessaire de commencer par les services de la commune qui utiliseraient ces produits.

Le phosphore pénètre directement dans l'eau; les eaux de ruissellement vont contribuer à l'accumulation du phosphore dans les lacs et rivières.

Dans les lacs, le phosphore pourra se lier aux sédiments et être libéré dans certains cas, notamment lors de grands vents ou lorsqu'il y a un manque d'oxygène dans les lacs.

Considérant:

- que les eaux du lac Léman attendent un brassage complet depuis une décennie;
- qu'une bonne partie du Petit-Lac borde la commune;

- que le lac se réchauffe et se désoxygénise;
- que c’est principalement le phosphore qui intensifie ces effets,  
le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à établir un projet d’information à la population afin de sensibiliser la population à la problématique du surplus de phosphore dans le lac;
- à prendre langue avec les autorités cantonales afin de concentrer les efforts des autorités;
- à recenser les produits contenant du phosphore en Ville de Genève;
- à réévaluer la nécessité d’utiliser lesdits produits.

### **Séance du 10 novembre 2022**

#### *Audition de M. Alain Miserez, motionnaire*

M. Miserez explique que dans les étendues d’eau douce principalement, il y a un problème d’eutrophisation, qui se forme lorsqu’il y a trop de nutriments pour un écosystème. Il avance que cela est dû à trois causes, à savoir le phosphore, l’azote et le réchauffement climatique lié à la chaleur et à l’ensoleillement. Il explique qu’en ce qui concerne l’azote il y a les nitrates, principalement utilisés dans le monde agricole, et les eaux usées. Lorsqu’il parle de phosphore, il précise qu’il y a des phosphates au niveau agricole et dans les eaux usées. Il précise que cette motion vise à mettre en lumière deux problématiques principales pour notre ville, à savoir de se demander si trop de phosphate est encore utilisé dans le monde agricole et si les eaux usées, à travers les stations d’épuration (STEP), fonctionnent correctement. La réponse permettra de savoir si l’eutrophisation est trop forte actuellement dans le lac. Il cite un article de la *Tribune de Genève* datant de 2020, dans lequel il est fait mention des apports trop élevés en phosphore et en résidus médicamenteux. Il explique qu’il y a énormément de résidus médicamenteux, d’eaux usées et de phosphate. Il explique que la problématique d’une eutrophisation trop élevée est que si le brassage dans les eaux du lac n’a pas lieu, il y aura de plus en plus de phytoplanctons développés, qui bloqueront la biodiversité. L’actuelle motion vise à mettre en lumière le problème de l’eutrophisation, notamment par rapport au phosphore, avec le réchauffement climatique et les résidus d’azote dans les zones anthropiques. Il souhaite savoir ce que fait la Ville par rapport au phosphore utilisé et s’il y a une marge d’amélioration. Il se demande également si la désoxygénation d’une partie du Léman est causée par la Ville de Genève. Il souhaiterait également que tous les produits utilisés en Ville et contenant du phosphore soient recensés afin de réévaluer la nécessité d’utiliser ces produits ou non.

Un commissaire demande quel magistrat il souhaiterait que la commission auditionne.

M. Miserez pense que M. Gomez avec le Service des espaces verts (SEVE) serait le mieux.

Un commissaire fait référence aux motions de l'Appel du Rhône, traitées en commission de l'aménagement et de l'environnement. Il remarque que sa proposition est une petite partie de ces motions. Il demande pourquoi il se préoccupe du phosphate alors que les nitrates sont encore un gros problème. Il comprend la question des résidus médicamenteux, mais il ne comprend pas si la motion souhaite qu'ils parlent uniquement du phosphate, ou aussi du nitrate et des résidus médicamenteux.

M. Miserez explique que la volonté de la motion est de montrer qu'un brasage n'a pas été fait dans le Léman et qu'il y a une sous-oxygénation dans cette partie du lac, liée aux trois sources principales citées plus tôt: le phosphore, le nitrate et la problématique du réchauffement climatique lié à l'ensoleillement. Il met en avant la question du phosphore et du nitrate, mais parle également de la problématique globale de l'eutrophisation. Il pense que si les bonnes questions sont posées sur le phosphate, il sera possible de les poser également pour les eaux usées et du nitrate.

Un commissaire demande s'il a regardé les évaluations de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

M. Miserez lui répond que oui, il a lu l'intégralité du rapport. Il ajoute que ce qui l'intéresse est de mettre à jour les problématiques factuelles qui existent et d'essayer de trouver des solutions. Il pense qu'il est important que l'entier de l'écosystème puisse fonctionner au mieux. Il l'a cité comme cela dans la motion mais il est tout à fait possible de l'amender.

Le commissaire demande s'il a déjà vu ce que fait l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL).

M. Miserez lui répond par la négative.

Une commissaire remarque que tout ce qui touche à l'eau est cantonal et elle se demande dès lors en quoi cela concernerait la Ville.

M. Miserez lui répond qu'il y a plusieurs types d'eaux usées, à savoir celles d'origines anthropiques et celles liées aux industries et gestions commerciales. Les eaux usées d'origine humaines, gérées par le STEP, font partie de deux des trois sources principales et il trouve donc utile de s'y intéresser. Il ajoute que la commission est compétente pour le nitrate et le phosphate dans l'agriculture.

Un commissaire relève que l'eutrophisation par le phosphate est plutôt en voie d'être résolue. Il cite le plan d'action de la CIPEL pour 2021-2030 et constate qu'il n'en parle pas. Il se demande ce que la motion apportera de plus que les plans d'action de la CIPEL.

M. Miserez pense que la motion est utile pour faire remarquer aux gens qu'il existe un plan d'action international et que des études sont faites. Cela permettra aussi de regarder s'il existe des possibilités d'amélioration en Ville.

L'audition de M. Gomez est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 12 janvier 2023**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)*

M. Gomez annonce que le Conseil administratif répond déjà à la motion car le SEVE a totalement proscrit les produits phytosanitaires et les engrais de synthèse. Il explique que le SEVE procède à des analyses agronomiques sur les sols afin d'adapter régulièrement les matières organiques nécessaires au bon développement des espaces verts. Il ajoute qu'une attention particulière est portée aux espaces verts proches du lac. Il précise que les eaux fluviales relèvent de compétences cantonales. Il passe en revue les invites et indique qu'à sa connaissance les espaces verts n'utilisent pas ces produits contenant du phosphore. Il indique qu'il a essayé de regarder si d'autres départements les utilisent, ce qui ne semble pas le cas. Il relève que c'est un peu la même conclusion que la motion précédente, à savoir que le Conseil administratif va dans ce sens.

Un commissaire demande s'il y aurait un risque d'utilisation de ces produits dans les infrastructures sportives.

M. Gomez ne peut pas lui répondre mais il prend note de la question et lui répondra pas écrit. Il pense que ce n'est théoriquement pas le cas.

Un commissaire remarque que la Ville a déjà fait quelque chose concernant cette motion, contrairement à la motion précédente où la Ville n'a pas encore tout mis en place.

M. Gomez précise qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait rien à faire sur la motion précédente et admet qu'il y a encore du chemin à faire concernant le troisième volet de la Stratégie climat, à savoir la sensibilisation, la diffusion et l'information au public.

Une commissaire précise que cette motion partait du principe qu'il y avait encore une alerte phosphore au niveau des eaux du lac. Il explique que l'idée était alors de voir ce qu'il en était au niveau de la Ville afin de savoir si elle dispose encore d'infrastructures qui en utilisent, notamment la piscine des Vernets qui fait des vidanges lors desquelles l'eau part dans l'Arve.

M. Gomez propose à la commission soit d'auditionner le département de tutelle du Service des sports (SPO) et de Voirie – Ville propre (VVP), soit qu'il

pose directement la question aux deux services pour savoir s'il y a une utilisation de phosphore. Il indique que pour les Vernets il y a un recyclage et une surveillance des eaux assez stricts.

Le commissaire demande à avoir l'information directement à travers le département de M. Gomez.

M. Gomez s'engage à poser la question.

### **Séance du 12 octobre 2023**

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à la motion M-1677. Elle rappelle que M. Gomez avait préconisé soit d'auditionner le département du service VVP, soit de leur transmettre les questions sur l'utilisation du phosphore. Elle demande si un commissaire veut auditionner quelqu'un d'autre.

Un commissaire indique que l'audition de M. Gomez avait eu lieu le 12 janvier 2023 et qu'ils attendaient un retour de sa part afin de clarifier la situation. Il rappelle que M. Gomez avait ensuite répondu par un courriel et que l'objet peut donc partiellement être clôturé.

Une commissaire pense qu'ils peuvent voter ce soir, M. Gomez fait déjà tous les efforts à propos de la motion. Elle ne voit pas ce qu'une autre audition apporterait à l'objet.

Un commissaire affirme que le Parti libéral-radical votera contre, car la motion traite d'un problème du passé. Elle s'intéresse aussi au brassage du lac lié à la température et à l'apport d'eau des rivières, qui n'est pas lié à la présence de phosphore dans l'eau.

Pour le Centre, un commissaire indique qu'ils s'abstiendront. Il pense que la motion n'a pas totalement abouti et désire consulter son groupe dans son ensemble avant de prendre une décision.

Pour l'Union démocratique du centre, une commissaire rejoint ce qui a été dit par le Parti libéral-radical. Elle souligne que M. Gomez avait indiqué que le Conseil administratif répondait déjà à ce que la motion demandait. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre votera en défaveur de la motion.

Pour le Mouvement citoyens genevois, un commissaire affirme que la motion part d'une bonne intention, mais que sur le plan pratique une partie est déjà réalisée et que, quant au côté technique et aux coûts, elle sera difficilement réalisable. Ainsi, le Mouvement citoyens genevois votera en sa défaveur.

Pour les Vert-e-s, une commissaire indique que la motion est obsolète. Ils craignent que, si la population devait être informée quant à ces problèmes d'eau, elle paniquerait et ne boirait plus d'eau potable du robinet.

Pour le Parti socialiste, une commissaire affirme que l'intention de la motion est louable dans la mesure où M. Miserez s'est préoccupé de la qualité des eaux. Un commissaire des Vert-e-s avait indiqué que l'enjeu n'était plus celui du phosphate, mais qu'il y a plein d'autres sources de pollution comme le rejet d'eaux domestiques et industrielles dans les cours d'eau. En raison de ce qui a été entrepris et de l'utilisation parcimonieuse de phosphate, telle qu'indiquée dans la réponse par courriel du magistrat Gomez, les socialistes la refusent.

### *Vote*

Par 12 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (LC), la motion M-1677 est refusée.

### *Annexe: courriel du DFEL (séance du 12 janvier 2023)*

De : Pascal Sauvain/dfel/ville-ge  
À :  
Cc : secretariat/scm/ville-ge@ville-ge  
Date : 24.01.2023 10:44  
Objet : M-1677

---

Chère Madame,

Lors de l'audition du jeudi 12 février dernier à la CSDOMIC, mon magistrat s'était engagé à revenir auprès de la commission avec une réponse à la question de M. Von Arx à savoir si le Service des sports (SPO) et Voirie - Ville Propre (VVP) utilisent du phosphore.

Après consultation, il nous a été rapporté que SPO a utilisé en 2023, un total de 933kg répartis sur une surface engazonnée totale de 107'800 m2, soit un total de 8,65gr/m2/annuel.  
VVP n'utilise pour sa part pas de phosphore.

Avec mes meilleures salutations,  
Pascal Sauvain

---

Pascal Sauvain  
Collaborateur personnel  
T. +41 22 418 22 35  
M. +41 78 659 17 16  
[pascal.sauvain@ville-ge.ch](mailto:pascal.sauvain@ville-ge.ch)

Direction du Département des  
finances, de l'environnement et du  
logement (DFEL)  
rue de l'Hôtel-de-Ville 5  
[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)



---

Notre environnement est fragile, merci de n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.